

COMMUNE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14/04/2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Loyers Garages, jardins, appartements etc...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 355 476 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 783 000 des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 453 500 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (prévision 2025 : 585 000€) - Les dotations versées par l'Etat - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépense courantes	500 200	Excédent brut reporté	529 790.13
Dépenses de personnel	783 000	Recettes des services	67 400.87
Autres dépenses gestion courante	339 100	Impôts et taxes	811 100
Dépenses financières	22 000	Dotations et Participations	631 900
Dépenses exceptionnelles	5 000	Autres recettes gestion courante	180 000
Autres dépenses	18 000	Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles	1 667 800	Recettes financières	
		Autres recettes	130 000
Virement à la section investissement	682 891	Total recettes réelles	2 350 191
Charges (écritures d'ordre)	5285	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 285
Total général	2 355 476	Total général	2 355 476

Commentaires concernant les données de ce tableau

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 : ne sont pas augmentés pour la partie communale

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation résidence secondaire. Taxe foncière sur le bâti. Taxe foncière sur le non bâti

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 585 448€

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 631 900 soit une baisse de 2013.21€ par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit résultat	383 202.44	Excédent résultat	
		Virement de la section fonctionnement	682 891
Remboursement emprunt	76 000	FCTVA	107 000.56
Travaux bâtiments : Maison des aînés(solde), Ginesté, Isolation Mairie, Démolition Lacan, toiture presbytère	720 391.56	Mises en réserves	383 202.44
Travaux voirie : Chemins + feux	90 000	Cession immobilisation	
Achat Terrains : Parcelles berges+ La Coste +appart	130 000	Taxe aménagement	5 000
Autres dépenses	168 000	Subventions	521 500
Immo incorporelles (logiciel)	2000	Emprunt	
Travaux en régie	130 000		
Charges (écritures d'ordre)	5 285	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 285
Total général	1 704 879	Total général	1 704 879

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Maison Ginesté

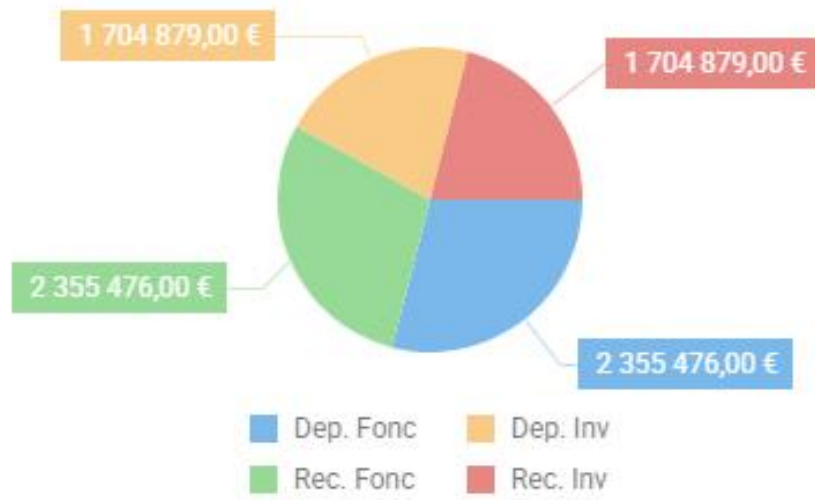
d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR + Fonds Verts : **déjà notifiées 358 133.66 en 2023**

- Etat fonds verts renaturation : **74 900€ en cours de notification**

- Région espaces verts en centre bourg : **Passage en commission du 04/04/2025 attente notification**

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



Fait à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS le 14/04/2025

Le Maire,

Oscar ALLE